

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le onzième (11<sup>e</sup>) jour de juin 2018, à 20 h au lieu habituel des séances, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers(ères) suivants (es) : Monsieur Marco Périgny, Madame Carole Hubert Ruel, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau

Madame Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière agissant comme secrétaire de la séance.

Tous formant quorum.

## **02 Adoption de l'ordre du jour**

2018-06-120

Proposé par : Michel Tremblay

Appuyé par : Diane Jacob et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
  - 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018
  - 04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2018
  - 05 Adoption des comptes à payer au 31 mai 2018
  - 06 Adoption des états financiers au 31 mai 2018
  - 07 Discours du maire
  - 08 Correspondance (résolutions)
  - 09 Renouvellement contrat d'entretien : Génératrice Drummond
  - 10 Demande subvention Club de l'Âge d'Or
  - 11 Résolution d'appui à Mme Christine Naud à la CPTAQ
  - 12 Club de gymnastique Les Ritournelles demande d'aide financière
  - 13 Traitement de l'aide financière, projet de voirie dans le RIRL
  - 14 Mandat au ministre des finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal
  - 15 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets
  - 16 Résolution pour l'adjudication du contrat, émission des billets
  - 17 Affaires diverses :
    - . 1 Autoriser le maire et la directrice générale, à signer le contrat de vente du lot 5 549 021 situé dans la rue Crête
    - .2 Appui au projet de l'Âge d'Or, programme Nouveaux Horizons
    - .3 Évaluation du 76, chemin-du-Petit-Lac-du-Castor
    - .4 Panneau d'information touristique
    - .5 Plate-bande
    - .6 Appui dossier présenté devant la CPTAQ
  - 18 Questions :
  - 19 Levée de la séance
- Adoptée –

## **03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018**

2018-06-121

Proposé par : Michel Tremblay

Appuyé par : Diane Jacob et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018.

- Adoptée -

## **04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2018**

2018-06-122

Proposé par : Helene Gilbert

Appuyé par : Carole Hubert Ruel et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2018.

- Adoptée -

**05 Adoption des comptes à payer au 31 mai 2018**

2018-06-123

Proposé par : Diane Jacob  
Appuyé par : Marco Périgny et il est résolu d'adopter les comptes payés par paiement direct en mai 2018 pour un montant de 12 673.25 \$ et les comptes à payer au journal des déboursés du 31 mai 2018 pour un montant de 189 582.02 \$. D'approuver les salaires nets versés en mai pour un montant de 15 063.93 \$.

- Adoptée -

**06 Adoption des états financiers au 31 mai 2018**

2018-06-124

Proposé par : Diane Jacob  
Appuyé par : Helene Gilbert et il est résolu d'adopter les états financiers au 31 mai 2018. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général en date du 31 mai 2018.

- Adoptée -

**07 Discours du maire**

Reporté

**08 Correspondance (résolutions)**

- .1 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : Résultat de la proportion médiane et du facteur comparatif sera dorénavant transmis par courriel
- .2 SAAQ : préavis de vérification mécanique pour le Dodge Sprinter
- .3 Commission municipale du Québec : accusé de réception de la résolution d'appui à la Corporation de développement de Hérouxville en relation avec leur demande d'exemption de taxes

**09 Renouvellement contrat d'entretien : Génératrice Drummond**

2018-06-125

Proposé par : Michel Tremblay  
Appuyé par : Helene Gilbert et il est résolu d'accepter le contrat proposé par la compagnie Génératrice Drummond pour l'entretien annuel de la génératrice à la station d'eau potable. Le coût du contrat est de 479 \$ pour l'entretien préventif et 167.40 \$ pour les pièces d'entretien. Ces prix sont taxes en sus. Ce contrat est valide du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2019.

- Adoptée -

**10 Demande subvention Club de l'Âge d'Or**

2018-06-126

Proposé par : Yvan Bordeleau  
Appuyé par : Michel Tremblay et il est résolu d'accorder l'aide financière demandée par le Club de l'Âge d'Or. Le montant est de 600 \$ pour l'année 2018.

- Adoptée -

**11 Résolution d'appui à Mme Christine Naud à la CPTAQ**

2018-06-127

CONSIDÉRANT QUE Mme Christine Naud s'adresse à la CPTAQ afin d'obtenir une autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour le lot 4 401 148 dans le but :

- De l'hébergement touristique
- Spa et sauna publique (commercial)
- Service de massothérapie et autres services connexes.

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'endroit comparable disponible, dans le périmètre urbain, susceptible d'accueillir un tel évènement;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée de ce projet aura des répercussions positives quant à la possibilité de création d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée de ce projet aura des répercussions positives quant à l'offre touristique dans la municipalité;

CONSIDÉRANT le fait d'autoriser ce projet n'aura pas pour effet de nuire aux fermes à proximité, étant donné la présence des résidences existantes et la présence de l'îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT QUE les lieux sont dans un secteur boisé permettant au demandeur de prévoir la mise en place d'une zone tampon autour de leur secteur d'activité;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est desservi en eau par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet usage ne contrevient à aucun règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Michel Tremblay  
Appuyé par : Helene Gilbert

Et il est résolu :

QUE la Municipalité de Hérouxville appuie la demande d'autorisation de Mme Christine Naud déposée devant la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec.

- Adoptée -

**12 Club de gymnastique Les Ritournelles demande d'aide financière**

2018-06-128

Proposé par : Marco Périgny  
Appuyé par : Carole Hubert Ruel et il est résolu de verser 100 \$ au club de gymnastique « Les Ritournelles ». L'objectif de leur campagne de financement est de leur permettre de maintenir des tarifs d'inscription abordables et de maintenir la qualité de leur équipement.

- Adoptée -

**13 Traitement de l'aide financière, projet de voirie dans le RIRL Dossier 2015-057**

2018-06-129

ATTENDU QUE le conseil municipal de Hérouxville a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE le conseil municipal de Hérouxville désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Hérouxville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Hérouxville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation

détaillée du coût des travaux ; l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ; le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : Michel Tremblay  
Appuyée par : Yvan Bordeleau

Et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Hérouxville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

- Adoptée -

**14 Mandat au ministre des finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal**

2018-06-130

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROLE HUBERT RUEL  
ET APPUYÉ PAR : MARCO PÉRIGNY

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

- Adoptée-

**15 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets**

2018-06-131

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Paroisse d'Hérouxville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 687 200 \$ qui sera réalisé le 19 juin 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
293-2017	294 368 \$
293-2017	330 032 \$
287-2013	62 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 293-2017 et 287-2013, la Paroisse d'Hérouxville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROLE HUBERT RUEL

**APPUYÉ PAR : MICHEL TREMBLAY**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 19 juin 2018;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2019.</b>	<b>56 300 \$</b>	
<b>2020.</b>	<b>58 200 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>59 800 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>61 900 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>63 800 \$</b>	<b>(à payer en 2023)</b>
<b>2023.</b>	<b>387 200 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 293-2017 et 287-2013 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 juin 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

- Adoptée -

**16 Résolution pour l'adjudication du contrat, émission des billets**

2018-06-132

Date d'ouverture :	11 juin 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,9330 %
Montant :	687 200 \$	Date d'émission :	19 juin 2018

ATTENDU QUE la Paroisse d'Hérouxville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 juin 2018, au montant de 687 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

56 300 \$	2,25000 %	2
58 200 \$	2,50000 %	2
59 800 \$	2,70000 %	2
61 900 \$	2,85000 %	2
451 000 \$	3,00000 %	2

Prix : 98,57200

Coût réel : 3,30384 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

56 300 \$	3,35000 %	2
58 200 \$	3,35000 %	2
59 800 \$	3,35000 %	2
61 900 \$	3,35000 %	2
451 000 \$	3,35000 %	2

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,35000 %

3 - CD DE MEKINAC-DES CHENAUX

56 300 \$	3,35500 %	2
58 200 \$	3,35500 %	2
59 800 \$	3,35500 %	2
61 900 \$	3,35500 %	2
451 000 \$	3,35500 %	2

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,35500 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par : Diane Jacob**

**Appuyé par : Helene Gilbert**

**Et résolu unanimement :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Paroisse d'Hérouxville accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 19 juin 2018 au montant de 687 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 293-2017 et 287-2013. Ces billets sont émis au prix de 98,57200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

- Adoptée -

**17 Affaires diverses :**

**. 1 Autoriser le maire et la directrice générale, à signer le contrat de vente du lot 5 549 021 situé dans la rue Crête**

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire sur des terrains appartenant à la municipalité et situé sur la rue Crête;

CONSIDÉRANT l'offre reçue en date du 19 mai 2018 et acceptée par ce conseil, sous certaines conditions qui devront apparaître au contrat;

Il est proposé par : Diane Jacob

Appuyé par : Carole Hubert Ruel

Et il est résolu :

D'autoriser le maire, Monsieur Bernard Thompson et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Denise Cossette, à signer l'acte de vente à intervenir entre la Municipalité de Hérouxville (Paroisse) et Madame Marie-Anne Trudel, Monsieur Steve Genest pour le lot 5 549 021 du cadastre du Québec.

- Adoptée -

**.2 Appui au projet de l'Âge d'Or, programme Nouveaux Horizons**

2018-06-134

Proposé par : Carole Hubert Ruel  
Appuyé par : Diane Jacob et il est résolu d'appuyer la demande du Club de l'Âge d'Or de Hérouxville auprès du programme « Nouveaux Horizons ». Le but du projet est d'apporter des améliorations au local, achat de nouveaux mobiliers et offrir un environnement sécuritaire pour les aînés.

- Adoptée -

**.3 Évaluation du 76, chemin-du-Petit-Lac-du-Castor**

2018-06-135

Proposé par : Carole Hubert Ruel  
Appuyé par : Helene Gilbert et il est résolu de confier l'évaluation de la propriété du 76, chemin-du-Petit-Lac-du-Castor à la compagnie Evalweb.

- Adoptée -

**.4 Panneau d'information touristique**

2018-06-136

Proposé par : Carole Hubert Ruel  
Appuyé par : Marco Périgny et il est résolu de confier la fabrication des panneaux d'information touristique à la compagnie « Bad boy Design » de Saint-Tite. Le coût, pour 2 panneaux, est de 1760 \$, taxes en sus.

- Adoptée -

**.5 Plate-bande**

2018-06-137

Proposé par : Marco Périgny  
Appuyé par : Carole Hubert Ruel et il est résolu de confier l'entretien et l'amélioration de l'aménagement paysager de l'hôtel de ville à la compagnie « Les Serres du lac » pour la somme de 995,99 \$, taxes en sus.

- Adoptée -

**.6 Appui dossier présenté devant la CPTAQ**

2018-06-138

ATTENDU QUE Monsieur Pierre Lefebvre désire acquérir une partie du lot 4 401 099 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le lot visé est compris sur le territoire de la Municipalité de Hérouxville;

ATTENDU QUE la partie visée est une ancienne assiette de chemin de fer qui sépare les lots 4 548 435 et 4 401 056 déjà propriétés de Monsieur Pierre Lefebvre;

ATTENDU QUE la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles exige une autorisation pour ce type de transaction;

ATTENDU QUE les activités agricoles existantes ne seront pas affectées par une telle autorisation;

ATTENDU QUE le projet Monsieur Pierre Lefebvre n'a pas d'impact négatif sur l'application des lois et règlements ainsi que sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE les ressources eau et sol du territoire ne seront pas affectées par une telle autorisation;

ATTENDU QUE le projet proposé dans la présente demande, respecte les conditions du règlement de zonage du territoire;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil de la Municipalité de Hérouxville ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Michel Tremblay  
Appuyé par : Helene Gilbert

Et il est résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Hérouxville appuie Monsieur Pierre Lefebvre dans sa démarche et représentations auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir de cette dernière l'autorisation d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, les lots 4 548 435, 4 401 056 et une partie du lot 4 401 099 du cadastre du Québec.

QUE le conseil de la Municipalité de Hérouxville informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec à l'effet que le projet de Monsieur Pierre Lefebvre ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur.

— Adoptée —

## **18 Questions**

.1 remerciement du Club de l'Âge d'Or

## **19 Levée de la séance**

Proposé par : Diane Jacob  
Appuyé par : Marco Périgny il est résolu de lever la séance à 20h30.

— Adoptée —